

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Division Asset Management
Laupenstrasse 27
3003 Bern

Canal de transmission: Saisie EHP

xx janvier 2021

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ CONCERNANT LA PÉRIODE SANS AUDIT SELON
L'ART. 63 AL. 3 LEFIN**

Madame, Monsieur,

Nous confirmons, en lien avec la cadence d'audit réduite accordée à notre établissement, avoir respecté :

- les conditions d'autorisation ;
- les prescriptions déterminantes de la réglementation des marchés financiers, notamment les lois sur la surveillance des marchés financiers, sur les établissements financiers, sur les services financiers, sur les placements collectifs de capitaux, sur le blanchiment d'argent, sur la banque nationale ainsi que les dispositions d'exécution tirées de ces lois ;
- les circulaires de la FINMA qui s'appliquent à notre établissement ;
- les éventuelles autorégulations reconnues par la FINMA comme standard minimal et s'appliquant à notre établissement ;
- les éventuelles décisions de la FINMA et
- les autres lois et prescriptions juridiques dont le respect est fondamental pour exercer et poursuivre notre activité ou pour éviter des sanctions

durant la période sans audit allant du **1er janvier au 31 décembre 2020**.

Nous confirmons également que

- les conditions nécessaires pour garantir le respect des dispositions susmentionnées également dans un avenir proche sont réunies ;
- il n'y a, en ce qui concerne notre établissement, pas de risques accrus ni faiblesses importantes ;
- notre organisation et le système de contrôle interne garantissent une marche des affaires ainsi qu'une identification, une mesure et une gestion de tous les risques principaux conformes à l'ordre légal ;
- les fonctions de compliance/de contrôle des risques sont organisées de manière appropriée et efficaces ;
- nous avons rempli nos obligations en matière de publication et d'annonce au niveau de l'établissement et, le cas échéant, au niveau des produits ;

- les membres du conseil d'administration et de la direction et les collaborateurs de notre établissement ne sont ou n'ont été impliqués dans aucune procédure civile, pénale, administrative, de surveillance, de poursuite ou de faillite, pendante ou terminée, ni en Suisse, ni à l'étranger susceptible de remettre en question la garantie d'une gestion irréprochable ou de compromettre la garantie d'une activité irréprochable de l'établissement ;
- nous n'avons connaissance d'aucune accusation d'agissements délictueux susceptible d'avoir une influence prépondérante sur le respect des conditions d'autorisation ;
- toutes les réunions du conseil d'administration et de la direction (et de leurs comités) ont fait l'objet d'un procès-verbal approprié, y compris les décisions importantes ;
- aucun événement significatif ni aucune modification importante susceptible de remettre en question la validité de nos confirmations pour la période sans audit n'est survenu(e) entre la fin de cette période sans audit et la date de la présente confirmation de conformité.

Remarques ou commentaires complémentaires:

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Nom de l'établissement

.....
Président du conseil d'administration*

.....
Directeur général*

**ou position équivalente selon la forme juridique*

Annexe – documents complémentaires